

---

Schweizerische Konferenz der Gleichstellungsbeauftragten  
Conférence Suisse des Déléguées à l'Égalité entre Femmes et Hommes  
Conferenza Svizzera delle Delegate alla Parità fra Donne e Uomini

---

Département fédéral de justice et police  
Madame la Conseillère fédérale  
Ruth Metzler  
Palais fédéral Ouest  
3003 Berne

Berne, le 3 novembre 2003

**Consultation concernant la révision de la législation sur les armes**

Madame la Conseillère fédérale,  
Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions de l'occasion qui nous est offerte de prendre position dans le cadre de la présente procédure de consultation complémentaire.

Nous soutenons l'idée-force de la révision proposée. Un renforcement de la législation sur les armes nous paraît, en effet, absolument impératif. A cet égard, nous saluons la nouvelle obligation prévue d'enregistrer toutes les armes. L'enregistrement par les autorités compétentes des armes à feu actuellement en circulation dans notre pays est d'une extrême importance en vue de prévenir la violence et d'éviter leur utilisation abusive. Nous sommes persuadées que la création d'un fichier central permettra de punir avec plus de cohérence les abus.

Présentant un potentiel de dangerosité élevé, les armes, quel qu'en soit le type, doivent être soumises au contrôle de l'Etat. L'obligation du permis d'acquisition d'armes garantit que seules peuvent en être détentrices les personnes qui ont vraiment un motif et qui en assurent le maniement responsable. La plupart des tireurs de chasse et de sport ne devraient pas avoir de peine à apporter cette preuve. Nous ne voyons donc aucune raison d'exclure les armes de chasse et de tir sportif de l'obligation du permis d'acquisition. Au contraire: du fait que cette mesure sert à distinguer entre usage conforme au droit et usage abusif des armes, nous estimons qu'elle est dans l'intérêt des associations de tireurs. Nous demandons de supprimer le traitement privilégié des armes de chasse et de tir sportif en matière d'obligation du permis d'acquisition.

Par ailleurs, nous nous référons à notre prise de position du 19 décembre 2002 et vous remercions de bien vouloir tenir compte des requêtes qui y figurent.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Conférence suisse des déléguées à l'égalité entre femmes et hommes  
La présidente

Annelise Burger  
Directrice, Fachstelle für Frauenfragen, Zurich